

Dure rentrée dans les lycées de l'Indre

Le Recteur peut se targuer d'une bonne rentrée, pas les enseignants et les élèves!

Comment effectuer un travail efficace :

38 élèves en seconde dans l'Indre

- quand on se retrouve à 38 élèves en seconde (cas de Pierre et Marie Curie à Châteauroux),
- quand on apprend qu'une classe de seconde est supprimée alors que 15 heures-poste avaient été attribuées pour combattre le décrochage scolaire en seconde (cas de Blaise Pascal à Châteauroux),
- quand beaucoup de classes sont surchargées à 35 élèves et plus,
- quand on refuse à des élèves une place dans un lycée sous prétexte de capacité d'accueil limitée (ce qui n'existe que pour les sections professionnelles) ?

Des cours non assurés par manque de profs

Des cours ne sont pas assurés, faute de titulaires à cause des milliers de suppressions de postes pour cette rentrée. Alors on fait appel à des contractuels, des vacataires, pas si faciles à trouver quand les conditions de travail sont difficiles.

Et quand le nouveau ministre

s'annonce dans la continuité de l'ancien, avec 16000 postes à supprimer à la prochaine rentrée, et une réforme des lycées à mettre en place dans ce cadre et sans réelle concertation, contre l'avis des intéressés, on doit craindre le pire pour l'avenir des lycéens et des personnels, enseignants en première ligne.

En plus, la méthode « managériale » dont les chefs d'établissement s'inspirent de plus en plus dégradent les conditions de vie au travail. Elle consiste à im-

Suppression de postes = Surcharge des classes

plier les personnels un par un, par des entretiens individuels, des pressions « pédagogiques » à conséquence sur l'évolution de la carrière: soyons tous vigilants à ne pas nous laisser glisser dans une gestion des ressources humaines comme à France Telecom. Veillons au maintien du caractère humain de la gestion des personnels.

Comment réagir face à cette dégradation de notre système éducatif ? Exercer notre pouvoir dans nos établissements, c'est-à-dire **refuser des heures supplémentaires** (une seule est obligatoire) comme cela se passe à Blaise Pas-

cal dans plusieurs disciplines, ce qui oblige l'administration à faire face aux problèmes que son ministre et le gouvernement ont créés, **mener des actions collectives** de refus de travailler dans des conditions qui mettent en péril la sécurité des élèves, d'exigence de moyens d'enseigner dans des conditions qui permettent d'effectuer simplement notre travail d'enseignant, de CPE, d'assistant d'éducation, ...

Dire STOP collectivement

A un moment, il faut savoir **dire STOP** avant de sombrer dans la résignation ou dans le désespoir, et cela **COLLECTIVEMENT**.

Grève le 7 octobre public + privé

C'est dans ce sens que le SNES appelle à la grève le 7 octobre, où travailleurs du public et du privé se retrouveront ensemble pour manifester leur refus de l'inacceptable. Daniel Clément.

SOMMAIRE

P 1	Éditorial
P 2	Opération vérité pour cette rentrée
Grève mercredi 7 octobre	
P 3	Compte-rendu CTP Départemental Attaques contre le statut des Co-psy
P 4	Stage syndical Animer la vie syndicale de son établissement
P 5&6	Bulletin d'adhésion

OPÉRATION VÉRITÉ

Le SNES lance une campagne nationale de recensement des conditions de rentrée:

- postes non pourvus
- postes à compléments de service
- emplois précaires (contractuels, vacataires)
- cours non assurés
- effectifs par classe
- vie scolaire
- Autres

Face au contentement de notre ministre et de notre recteur, nous voulons opposer la réalité du terrain, le vécu des collègues et de leurs élèves.

TRANSMETTEZ-NOUS votre situation et celle de votre établissement

- par courriel à snes36@orleans.snes.edu
- par téléphone au 0254600996

Extrait du témoignage d'une collègue qui fait 25 heures devant élèves, travaille dans deux établissements de l'Indre distants de plus de 30km, le trajet devant se faire en 1 heure tout en déjeunant, ... « *Le jour de la pré-rentrée, j'ai alerté le principal [...] que je devais assumer un groupe de 38 élèves en 4e LV2 débutants! [...] Face à la situation, le principal en place m'a proposé de constituer 2 groupes et de faire débloquer 3 HSA [de plus] pour assumer ce service dans de meilleures conditions! [...] ».*

Le rectorat propose aux TZR de faire fonction de CPE ou de personnel de direction !!

Des Assistants d'Education ont appris le non-renouvellement de leur contrat par annonce simplement orale !

La première « vague » d'Assistants d'Education recrutés arrivent en fin de contrat et se retrouvent sans formation ni validation d'acquis.

Les enseignants du collège d'Argenton ont refusé à l'unanimité les heures supplémentaires « abusives ».

Nombreuses classes à 38 élèves dans des lycées de Châteauroux, notamment en seconde !

L'administration n'hésite pas à rajouter des heures de service afin que les élèves aient un enseignant en culpabilisant des collègues face aux heures non assurées.

Sachant qu'à la rentrée prochaine il y aura encore plus de suppressions de postes et une hausse des effectifs, il devient impératif de refuser les heures

supplémentaire pour préserver l'avenir du service public d'éducation.

Christophe Charrière

PUBLIC-PRIVÉ

**GRÈVE mercredi 7 octobre
avec manifestation à Châteauroux
à l'appel de la CGT et de la FSU de l'Indre**

**Pour l'emploi stable et durable avec
des conditions de travail décentes**

Compte-rendu du Comité Technique Paritaire Départemental de rentrée.

Bilan dans les collèges et SEGPA de l'Indre sur les Blocs de Moyens Provisoires et les Compléments de Service

Le CTPD de rentrée pour l'Indre s'est tenu le vendredi 4/09/2009 à 15h:

- Premier point choquant, les CTPD sont usuellement convoqués le matin et se prolongent en général jusqu'en début d'après-midi... l'Inspection Académique a-t-elle désiré abrégé certains débats... ?
- Deuxième point « un peu choquant » : sur la convocation figurait l'ordre du jour :
 - Ajustement carte scolaire premier degré
 - Questions diverses.Quid de la situation dans les collèges ?

Nous avons constaté deux points importants que nous avons dénoncés dans notre « Déclaration » en début de Comité :

le nombre de Blocs de Moyens Provisoires (BMP) d'une part ;

le nombre de compléments de service de l'autre :

BMP collègues : 236,5h

BMP SEGPA : 20h dont 18h en biotechnologie

Compléments de Service : 486.5h au total Collèges +SEGPA

Avec les détails des documents fournis, nous avons pu noter que parmi les BMP collègues + SEGPA **il y aurait eu possibilité d'ouvrir ou de maintenir une dizaine de postes de titulaires.** (ex : 20h en EPS à Ardenes ; 18h en Anglais à Argenton ; 18h en SVT à Châteauroux...)

Certains collègues effectuant des compléments de service se retrouvent évidemment dans des situations de plus en plus inacceptables, surtout en

ce qui concerne le nombre d'établissements dans lesquels ils ont à exercer ainsi que l'éloignement entre chacun de ces établissements.

Cependant, après avoir passé 1h30 sur la question du primaire (où l'on retrouve des problèmes similaires à ceux du secondaire), l'Inspecteur d'Académie n'a pas jugé bon de faire le détail des tableaux : « Collèges et SEGPA », ces points ne figurant pas à l'ordre du jour...

Il nous a également rappelé qu'il était « trop tard » pour transformer les BMP en heures-poste et qu'il faudrait en reparler lors du CTPD de préparation de la rentrée 2010.

Eloïse Gonzalez,
membre du CTPD.

Permanences SNES tenues par les secrétaires départementaux :

Les **lundi, mardi et mercredi après-midi,**

sauf si nous sommes en déplacement dans les établissements ou en commissions de travail.

Vous pouvez nous joindre au: 02-54-60-09-96

Ou vous pouvez joindre le Snes académique tous les après-midi au 02-38-780-780

Attaques contre le statut des Conseillers d'orientation-psychologues :

Lors de l'examen du projet de loi sur l'orientation et la formation professionnelle, plusieurs amendements ont été adoptés « à la hussarde ». Ils visent non seulement à externaliser le suivi, l'accompagnement, l'aide à l'élaboration des projets d'orientation, mais aussi à transformer radicalement le statut et le recrutement des Co-Psy.

L'acharnement constant de certains parlementaires contre le titre de psychologue des Co-Psy poursuit plusieurs objectifs :

- d'une part, introduire une souplesse de gestion en permettant la nomination de tout type de personnels sur les postes que le Ministère a contribué à rendre vacants en ne recrutant pas
- d'autre part mettre en oeuvre une autre conception de l'orientation qui ne soit plus centrée sur l'élève, son développement, ses goûts, sa réussite mais sur la gestion des flux et l'insertion professionnelle à court terme
- enfin, accélérer l'entrée dans l'Ecole, de cabinets de coaching, qui affichent clairement l'emploi de psychologues, sur des missions de conseil

au service de qui ?

Animer la vie syndicale de son établissement

Stage syndical ouvert à tous

Date : jeudi 26 novembre de 9h à 17h

Lieu : Maison des associations 34 Espace Mendès France Châteauroux

Animatrice : Emmanuelle KRAEMER

secrétaire académique du SNES et professeure de Lettres

- Une section syndicale dans l'établissement, pour quoi faire ?
- Face aux pressions des hiérarchies, comment faire respecter ses droits ?
- Où trouver des infos et des outils ?
- Comment s'adresser aux collègues ?
- Comment poser et organiser une heure d'information syndicale ?
- Comment intervenir en conseil d'administration ? ...

Qui peut s'inscrire ?

Tout fonctionnaire a droit au congé pour formation syndicale avec traitement dans la limite de 12 jours ouvrables par an. Une absence de réponse, dans les 15 jours, à la demande d'autorisation, vaut acceptation.

Comment s'inscrire ?

1- Retourner le bulletin d'inscription ci-dessous

au SNES, 34 espace Mendès-France 36000 Châteauroux.

ou par courriel : snes36@orleans.snes.edu ou par tél. 02 54 60 09 96

2- Remplir une demande d'autorisation d'absence pour formation syndicale un mois

avant la date du stage donc avant le 23 octobre au secrétariat de votre établissement (il existe un imprimé spécifique). Une attestation de présence vous sera remise pendant le stage. Porter la formule : Stage organisé par le SNES sous l'égide de l'IRHSES.

***Autorisation
d'absence avant
le 23 octobre !***

BULLETIN D'INSCRIPTION STAGE : anime la vie syndicale de son établissement

Nom : **Prénom** :

Tél. **Courriel**